

Consortium pour une infrastructure européenne de recherche ERIC: cadre juridique

2008/0148(CNS) - 05/03/2009

Le Conseil a procédé à un **échange de vues** sur les infrastructures européennes de recherche, sur la base d'un questionnaire élaboré par la présidence tchèque afin de structurer le débat.

Cet échange de vues a contribué de façon très utile à la poursuite de l'examen de ce dossier, sur lequel le Conseil sera invité à adopter des conclusions lors de sa prochaine session des 28 et 29 mai 2009.

Au cours du débat, les délégations ont mis en exergue les aspects clés liés à des infrastructures de recherche paneuropéennes, notamment:

- le renforcement des liens entre les universités, les entreprises et les administrations publiques (le triangle de la connaissance), ce qui contribuera à améliorer la compétitivité de l'Europe;
- le rôle que les infrastructures de recherche peuvent jouer dans la relance économique, dans le cadre du [plan européen de relance](#);
- les moyens de parvenir à une répartition optimale des infrastructures de recherche dans l'ensemble de l'EER, conformément à des critères d'excellence scientifique et technologique, ainsi que de faciliter la mobilité des chercheurs à travers l'Europe et de promouvoir les solutions présentant le meilleur rapport coût-efficacité.

Avant le débat, les ministres ont pris note d'informations récentes concernant la feuille de route du Forum stratégique européen pour les infrastructures de recherche, présentées par le président du Forum, le professeur Rizzuto. Cette feuille de route consiste en une liste d'infrastructures prioritaires recensées par le Forum, notamment sur la base d'un consensus sur les besoins scientifiques en Europe dans les différents secteurs de la recherche. Cette liste n'oblige pas les États membres ou d'autres parties à entreprendre la construction des infrastructures en question. Celles-ci doivent faire l'objet de décisions séparées de la part des pays qui se sont engagés à participer aux projets concernés.